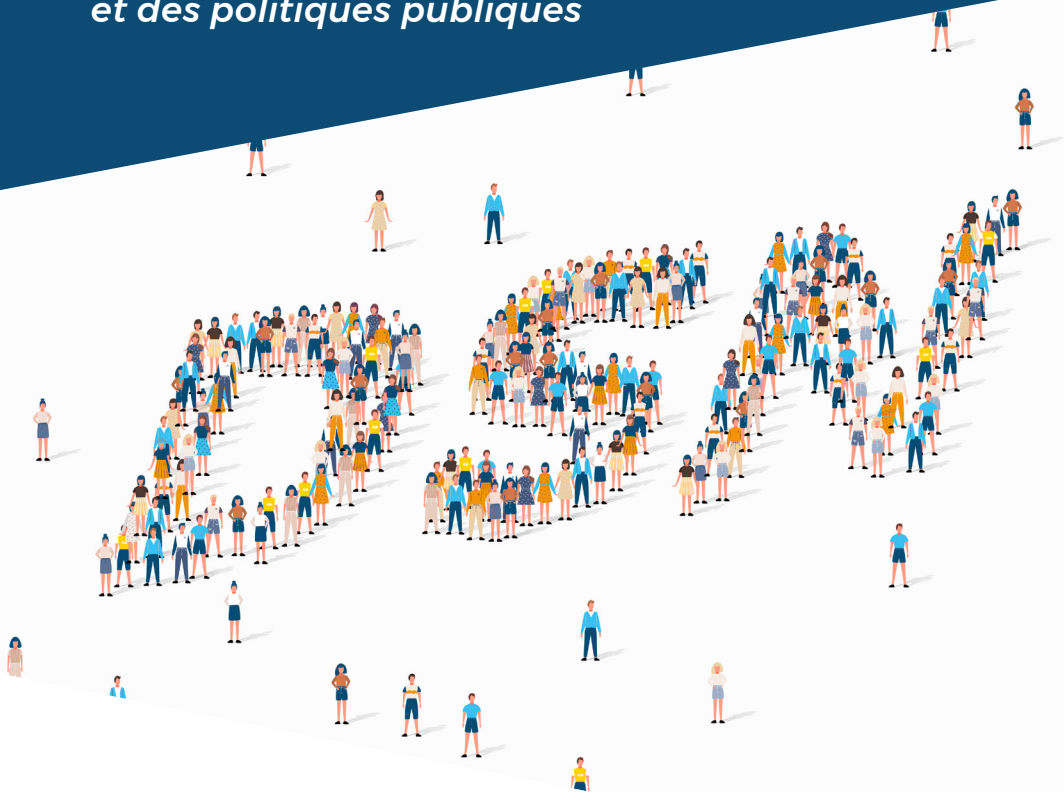


DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

# LA QUALITÉ DES DSN, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

*Au service des salariés,  
des entreprises, de la protection sociale  
et des politiques publiques*



**LE SAVIEZ-VOUS ?  
LA DSN A 10 ANS !**



Un service de  
**NET-ENTREPRISES·FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

# La DSN : tous concernés !

---

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est un sous-produit de la paie pour transmettre les données sociales et fiscales en simplifiant la vie des entreprises.

En 2022, la DSN c'est :

**2,2 millions**  
d'entreprises

**60 000**  
établissements  
publics

**28 millions**  
de salariés et  
agents publics

**70**  
formalités  
remplacées

## La qualité de la DSN est l'affaire de tous

---





## Pourquoi la qualité des DSN est-elle essentielle ?

---

**Les impacts de données erronées en DSN sont directs sur les salariés et leurs droits aux prestations.** Or, les usages de la DSN s'étendent de plus en plus et conduisent à une démultiplication des risques.

**Chaque maillon de la chaîne participe à la qualité globale nécessaire.**

**La qualité des données permet de garantir :**

- Le calcul au fil de l'eau des droits **maladie, chômage et retraite**
- La simplification des démarches des citoyens pour les **prestations de solidarité**
- La gestion du Prélèvement À la Source (**PAS**)
- La plupart des opérations de **recouvrement de cotisations**
- L'appui aux **aides aux entreprises**
- Le suivi du dispositif des **politiques publiques**
- Des **statistiques publiques** sur la gestion des salariés

# Quelques exemples d'erreurs pénalisantes et leurs impacts

---

## ! Vous rencontrez des difficultés car votre logiciel n'a pas été mis à jour des dernières versions de la DSN

- Dans ce cas, les nouveautés en DSN ne sont pas prises en compte.
  - ✔ Assurez-vous de disposer d'un logiciel signataire de la charte et que les termes de votre contrat incluent bien un engagement de mise à jour régulière.
- 

## ⊗ Un SIRET n'est pas reconnu

- Si l'identification de l'établissement n'est pas reconnue du dispositif, alors la DSN ne pourra pas être acceptée.
  - ✔ Utilisez l'outil gratuit en ligne afin de contrôler les numéros SIRET. Si vous avez changé de SIRET mais que le nouveau n'est pas encore reconnu, continuez d'utiliser l'ancien SIRET. Assurez-vous également dans ce cas que la procédure adaptée dite de « transfert » a bien été appliquée par votre entreprise. Si c'est la création d'un nouvel établissement, en attendant qu'il soit reconnu, vous pouvez utiliser le SIRET du siège.
- 

## ! L'identité d'un salarié est mal renseignée

- En l'absence de NIR (numéro de sécurité sociale) ou en cas de NIR erroné, le salarié ne peut pas faire valoir ses droits, et risque de voir ses droits ou ressources « mélangés » avec celles d'un autre individu.
  - ✔ Afin d'éviter cette situation, vérifiez le bilan des contrôles liés à l'identification des salariés en ligne (BIS). Puis, corrigez les informations, par exemple le numéro de sécurité sociale erroné. En cas de numéro d'identification provisoire, incitez le salarié à se faire immatriculer auprès de sa CPAM.
- 

## ⊗ Le temps de travail indiqué n'est pas en adéquation avec le contrat de travail ?

- Cela engendre un mauvais calcul des prestations pour le salarié.
- ✔ Pour éviter cette anomalie, vous devez vérifier que votre manière de gérer les quotités de travail dans la paie est conforme aux fiches consignes.

# La mobilisation de chacun est nécessaire



## 1. LES ÉDITEURS DE LOGICIEL

- Mettent à disposition des logiciels de paie adaptés
  - Diffusent des consignes auprès de leurs clients
- ! En signant la charte, ils s'engagent dans la qualité de l'ensemble.



## 2. LES GESTIONNAIRES DE PAIE (ENTREPRISES ET TIERS DÉCLARANTS)

- Effectuent la paie et s'assurent de la conformité des données qui alimentent la DSN
  - Contrôlent les informations issues de la paie transmises en DSN
- ! Après le dépôt des DSN, ils doivent **vérifier les comptes rendus métiers et corriger les erreurs** détectées dans la paie du mois suivant.

**Une donnée fautive à l'entrée de la chaîne restera fautive jusqu'à sa correction !**

Les entreprises doivent former les gestionnaires de paie à la DSN. Les corrections en DSN doivent se faire le mois suivant pour être au plus proche du rythme de paie et ne pas pénaliser les salariés dans l'obtention de leurs justes droits et allocations.



### 3. NET-ENTREPRISES ET LE SYSTÈME DSN

- Accompagne tous les acteurs sur des actions qualité en DSN
- Anime les opérations de contrôle mensuel
- Relance les éditeurs qui ne respectent pas le fonctionnement prescrit
- Met en place les directives et nouveautés gouvernementales par l'évolution de la norme et des consignes déclaratives



### 4. LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

- S'assurent à réception des DSN mensuelles et des signalements d'événement du contenu conforme aux consignes
- Produisent des retours en direction des entreprises pour corriger ce qui pose problème
- Garantissent la juste interlocution avec les employeurs



### 5. L'ALLOCATAIRE OU L'ASSURÉ

- Transmet à son gestionnaire les justes informations le concernant
- Fait le nécessaire pour obtenir son NIR
- Informe son employeur sur les changements, évènements qui surviennent
- Se connecte à mesdroitssociaux.gouv pour s'assurer de la qualité des données le concernant

Toutes les infos sur la **DSN** sont sur  
[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)



**NET-ENTREPRISES·FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI  
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS  
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRFPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG - ENIM  
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL - CFDT - CPME  
CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P